

Communiqué de presse



VIVALIS LANCE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DE 30 MILLIONS D'EUROS AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, SUIVIE A HAUTEUR DE 15,7 MILLIONS D'EUROS (52,5% DE L'OFFRE) PAR SON ACTIONNAIRE DE REFERENCE, LE GROUPE GRIMAUD

Nantes, Lyon, France - Le 2 juillet 2010 - VIVALIS (NYSE Euronext: VLS) annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital d'environ 30 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS »). A travers ce financement, Vivalis souhaite principalement accélérer le développement de produits propriétaires (anticorps monoclonaux) et continuer à industrialiser et renforcer la plateforme de découverte d'anticorps monoclonaux humains Humalex®.

Depuis sa création, Vivalis a basé son développement sur la commercialisation de la lignée EB66® dans le domaine des vaccins et des protéines thérapeutiques. A ce jour, la Société a signé 17 licences commerciales, et compte une sous-licence commerciale et a signé une dizaine de licences de recherche de la lignée EB66® dont elle entend poursuivre très activement le développement technique et commercial.

Afin de capter plus de valeur ajoutée, Vivalis a annoncé l'acquisition de la société Humalys et de sa plateforme de découverte d'anticorps monoclonaux humains, Humalex®, en janvier 2010, lui permettant ainsi de pénétrer ce marché en très fort développement. La pertinence de cette stratégie a été illustrée par la signature en juin 2010 d'un premier accord de licence commerciale et de découverte de plusieurs anticorps avec la société Sanofi Pasteur dans le domaine anti-infectieux pour un montant très significatif.

Propriétaire de la plateforme Humalex®, de la lignée cellulaire EB66® et d'installations agréées de bioproduction, Vivalis dispose d'une offre intégrée allant de la découverte des anticorps à la production de lots précliniques et cliniques. Forte de ses actifs, Vivalis entend accélérer son développement et capter plus de valeur pour ses actionnaires en constituant un portefeuille de produits propriétaires. L'objectif est de lancer le développement d'un nouvel anticorps par an à partir de 2011 pour ensuite les licencier en phase II.

Afin de permettre de financer cette nouvelle étape du développement de la Société, tout en industrialisant sa plateforme de découverte Humalex®, Vivalis entend renforcer ses fonds propres. Les 30 millions d'euros que VIVALIS compte lever dans le cadre de cette opération serviront pour au moins les deux tiers de son montant, au financement de l'effort de recherche et développement de produits propriétaires et, dans une moindre mesure, au financement de l'industrialisation de la plateforme de découverte d'anticorps Humalex®.

Le Groupe Grimaud La Corbière (GLC), qui détient 52,5% du capital de Vivalis, a fait part de son intention de souscrire à hauteur de 15,7 millions d'euros. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de l'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) au capital du Groupe Grimaud La Corbière à hauteur de 40 millions d'euros, selon les termes du communiqué de presse diffusé conjointement ce jour par le FSI et GLC. Le FSI, société anonyme détenue à 51% par la Caisse des Dépôts et Consignations et 49% par l'Etat français, est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

A mi-année, Vivalis confirme ses objectifs 2010 :

- 7 nouvelles licences EB66® dont 2 commerciales (2 licences déjà signées),
- Un premier accord commercial sur la plate-forme Humalex® (1 accord signé avec Sanofi Pasteur),
- Une première autorisation d'essai clinique d'un vaccin produit sur la lignée EB66 avant fin 2010,
- Une trésorerie à fin 2010 supérieure à 15 millions d'euros (hors augmentation de capital).

Franck Grimaud, Président du Directoire et Majid Mehtali, Directeur scientifique, co-dirigeants de VIVALIS, déclarent : « Les 27 millions d'euros net levés mi 2007 au moment de notre introduction en bourse nous ont permis de plus que doubler la taille de l'entreprise, d'asseoir la technologie EB66® comme le substrat de production de référence pour les vaccins humains et vétérinaires avec une trentaine d'accords de licences signés à ce jour, dont 17 licences commerciales, et de commencer à pénétrer le marché de la production des anticorps. Cela nous a également permis de financer les investissements de notre unité de bioproduction BPF, de notre nouveau laboratoire R&D et l'acquisition d'Humalys. Forts des actifs constitués au sein de la Société pendant ces années et afin d'amorcer la nouvelle étape de notre croissance que constitue le développement d'un portefeuille de produits propriétaires, nous avons souhaité associer nos actionnaires au renforcement de nos moyens financiers. Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur le soutien de notre actionnaire majoritaire, le Groupe Grimaud, et comptons sur nos actionnaires pour nous apporter les moyens nécessaires à la réalisation de notre projet industriel de construire un leader intégré de la découverte à la production dans le domaine des biologiques. »

Modalités de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« DPS ») et entraînera la création de 5.928.652 actions nouvelles¹ au prix de 5,06 € par action. Chaque actionnaire, en France et à l'étranger recevra un DPS pour chaque action détenue à l'issue de la séance de bourse du 2 juillet 2010. Les titulaires de DPS pourront soit les exercer, soit les céder, en totalité ou en partie. 5 DPS permettront de souscrire 2 actions nouvelles (souscription à titre irréductible), au prix de 5,06 € par action nouvelle. Les actionnaires auront également la possibilité de souscrire des actions nouvelles à titre réductible.

Sur la base du cours de clôture du 30 juin 2010 (9,02 €), le prix de souscription de 5,06 € fait ressortir une décote sur cours ex-droit de 35,9% soit une valeur du DPS de 1,13 €.

La période de souscription sera ouverte du 5 juillet 2010 au 16 juillet 2010 inclus. Pendant la période de souscription, les DPS seront cotés et négociables sur Euronext Paris (ISIN : FR0010916932). L'offre sera offerte au public en France uniquement. Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles auront lieu le 28 juillet 2010. Les actions nouvelles émises auront une valeur nominale de 0,15 € et une prime d'émission de 4,91 €, et seront immédiatement assimilables aux actions existantes. Elles seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions existantes sur Euronext Paris (ISIN : FR0004056851).

GLC s'est engagé à participer à l'augmentation de capital à hauteur de 15,7 millions d'euros en exerçant à titre irréductible la totalité de ses DPS attachés à ses actions Vivalis. L'engagement de souscription de GLC porte ainsi sur 52,5% de l'émission. L'offre est garantie par Natixis à hauteur du montant de l'augmentation de capital non couvert par l'engagement de souscription de GLC, soit 47,5 % de l'opération. Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de Commerce.

La centralisation de l'opération sera assurée par CACEIS, 14, rue Rouget de Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux cedex 9.

Natixis et Nomura Code interviennent en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'augmentation de capital. Kempen & Co a été mandaté en tant que co-manager de l'opération.

Prochaine communication financière:

21 juillet 2010, après fermeture du marché : chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2010

¹ Pouvant être porté à 6.196.912 actions en cas d'exercice en totalité des options de souscription et des bons de souscription d'actions susceptibles d'être exercés par leurs bénéficiaires au plus tard le 9 juillet 2010 à 23h59 heure de Paris, soit une émission pouvant être portée à environ 31,4 millions d'euros.

A propos de VIVALIS (www.vivalis.com)

VIVALIS (NYSE- Euronext: VLS) est une société biopharmaceutique qui fournit à l'industrie pharmaceutique des solutions cellulaires innovantes pour la production de vaccins et de protéines, et qui développe des traitements pour des pathologies sans réponse médicale. Le savoir-faire et la propriété intellectuelle de VIVALIS sont principalement exploités dans 3 domaines :

1. VIVALIS propose des licences de recherche et des licences commerciales de sa lignée cellulaire EB66®, dérivée de cellules souches de canard, à des sociétés de biotechnologies et à l'industrie pharmaceutique pour la production de vaccins et d'anticorps monoclonaux. La société reçoit des paiements initiaux, des paiements d'étapes et des royalties sur les ventes de ses clients.
2. Grâce à la plateforme Humalex®, VIVALIS propose à ses clients la génération, le développement et la production d'anticorps monoclonaux humains. La société reçoit des paiements initiaux, des paiements d'étapes et des royalties sur les ventes de ses clients.
3. La construction d'un portefeuille de produits propriétaires dans les anticorps monoclonaux et les molécules antivirales (Hépatite C).

Basée à Nantes (France), VIVALIS a été créée en 1999 par le Groupe Grimaud (1 500 personnes), un des leaders mondiaux de la sélection génétique animale. VIVALIS a établi plus de 30 partenariats et licences avec les leaders mondiaux du secteur, notamment Sanofi Pasteur, GlaxoSmithKline, CSL, Kaketsuken, Merial, Intervet, SAFC Biosciences. VIVALIS est membre des pôles de compétitivité ATLANPOLE BIOTHERAPIES et LYON BIOPOLE.

VIVALIS

Compartiment C d'Euronext Paris de NYSE Euronext

Reuters : VLS.PA – Bloomberg : VLS FP

Membre des indices SBF 250, Small Cap 90 et Next Biotech de NYSE Euronext



Le présent document contient des informations prospectives et des commentaires relatifs aux objectifs et stratégies de la société. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont les facteurs de risques décrits dans le Document de référence de la société, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels la société est présente.

INFORMATION DU PUBLIC

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de la société Vivalis enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22 avril 2010 sous le numéro R. 10-026 et tel que substitué par le document de référence en date du 1er juillet 2010 et (ii) d'une note d'opération (incluant un résumé), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 10-[] en date du 1er juillet 2010, est disponible sans frais auprès de Vivalis (6, Rue Alain Bombard 44 821 SAINT-HERBLAIN CEDEX), ainsi que sur les sites Internet de Vivalis (www.vivalis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Vivalis attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 4 du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Vivalis dans un quelconque pays. La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Vivalis d'un

Ne pas diffuser aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Cette communication a un caractère purement informatif et ne constitue pas un document d'offre prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act », et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement aux fins de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC et de toute mesure d'application pertinente prise par un Etat membre, et qui sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qualifiées de « high net worth persons » au sens de l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce communiqué.

Aucune copie de ce document n'est, ni ne doit, être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Contacts

VIVALIS

Franck Grimaud, CEO

Email: investors@vivalis.com

NewCap

Communication financière

Steve Grobet / Pierre Laurent

Tél : +33 (0) 1 44 71 94 91

Email : vivalis@newcap.fr